



Droit de Rester Neuchâtel
Rue des Usines 10
2000 Neuchâtel
info@rester.ch
www.rester.ch
www.fb.com/droitderesterNeuchatel

Neuchâtel, le jeudi 28 mai 2020

Contact(s) : Droit de Rester
Edy Zihlmann
+(41) 77 474 75 60
edy.zihlmann@rester.ch

Solidarité Sans Frontières
(campagne nationale)
Amanda Ioset
+(41) 79 258 60 49
amanda.ioset@sosf.ch

Communiqué de presse - COVID-19, confinement et législation : nous dénonçons les conditions de vie des migrantEs dans les centres et les effets de la nouvelle procédure !

Action symbolique de Droit de Rester Neuchâtel, le vendredi 29 mai 2020 au Centre fédéral d'asile de Boudry dans le cadre de la campagne nationale « Nous dénonçons/Wir klagen an » initiée par Solidarité sans Frontières et les Juristes Démocrates de Suisse¹.

En mars 2020, l'arrivée du coronavirus dans nos régions a coïncidé avec le funeste anniversaire d'une année depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'asile en Suisse. Nous avons prévu d'en faire le bilan critique, au strict opposé de celui du Secrétariat aux Migrations (SEM) et de son secrétaire d'Etat, M. Mario Gattiker².

Si cette pandémie nous a toutes et tous surprisEs, ses conséquences politiques dans le domaine de l'asile beaucoup moins. Les autorités politiques ont continué à considérer les migrantEs en recherche de protection en Suisse comme des quantités négligeables au niveau politique et dans le plan de protection globale lié à la crise du COVID-19.

Dans le cadre de la campagne nationale « Nous dénonçons/Wir klagen an », nous joignons notre voix et notre colère à celles des autres collectifs face à cette politique de séparation sociale, politique et juridique que subissent les migrantEs dans le cadre de leur procédure et dans leurs vies quotidiennes au sein des structures semi-carcérales des centres fédéraux d'asile (CFA). C'est, dans ce sens, que nous pouvons affirmer que cette politique construite et organisée de séparation, constitue une forme d'*apartheid*.

Les pratiques que nous observons au CFA de Boudry font écho à celles ayant cours ailleurs dans d'autres centres en Suisse. Ceci confirme que loin d'être des faits disparates, les violations crasses de la dignité des migrantEs dans les structures gérées par le SEM et les Cantons sont la conséquence d'une logique de *camps*³ - l'assignation de fait à résidence

¹ <http://wir-klagen-an.ch/fr/>

² Communiqué de presse du SEM du 06.02.2020, <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2020/2020-02-06.html>

³ LEYVRAZ/SENARCLENS, « La *logique des camps* de la politique suisse d'asile » <https://asile.ch/2013/05/15/la-%E2%80%89logique-des-camps%E2%80%89de-la-politique-suisse-dasile/>

dans des espaces séparés du reste de la société de populations ciblées et discriminées pour des motifs politiques. Tout a été construit dans le cadre de la nouvelle procédure et dans l'organisation des centres pour mettre en œuvre cette politique indigne et qui dans le contexte du COVID-19 peut s'avérer mortifère.

Ainsi, nous dénonçons vigoureusement le fait :

- Que les procédures d'asile se soient poursuivies pendant la période de pandémie en dépit de tout sens commun et respect de la dignité humaine. Le SEM a continué à faire tourner la machine de l'asile, et donc des refus, coûte que coûte et à vil prix. A Boudry, les décisions négatives ont continué d'être notifiées aux migrantEs. Sous la pression⁴, les délais de recours (excepté pour les décisions de Non Entrée en Matière Dublin notamment) ont été finalement prolongés et les salles d'auditions pourvues de plexiglas, mais en parallèle, le SEM a décrété qu'une audition serait valable même en l'absence de représentantE juridique. Et comble de l'absurde, la confédération maintient les décisions de renvois. Conscient de l'impossibilité de les effectuer vu l'absence de vols, elle a simplement conclu à la prolongation des délais de renvoi à 30 jours et plus.⁵ C'est, selon les propres mots de Mme la Conseillère fédérale Karin Keller-Suter⁶, ce qui constitue le respect des engagements internationaux de la Suisse et des exigences d'un Etat de droit. « Joli paradoxe. [...] l'État de droit sous plexiglas continue son travail... » comme le fait remarquer le théologien neuchâtelois Pierre Bühler⁷. Dans le cadre des procédures, le fait que des auditions puissent être menées malgré l'absence de représentantEs juridiques est inconstitutionnel. Il s'agit, de l'avis de droit du Professeur Thierry Tanquerel rédigé à la demande de Solidarité sans Frontières⁸. De plus, « la procédure doit être suspendue si les faits médicaux ne peuvent être établis et [il] conclut également que la poursuite des procédures présente des risques d'atteinte à la santé et de restriction du droit constitutionnel et légal des requérants » comme le résume avec force la note de Solidarité Sans Frontières.
- Que des mesures sanitaires aient été prises tardivement dans le CFA de Boudry. Le SEM avait la capacité de trouver des hébergements alternatifs afin que les distances physiques puissent être pleinement respectées – Aucune volonté politique n'a émergé pour mettre en œuvre cette solution rapidement. La hiérarchie a fait la sourde oreille vis-à-vis d'employéEs du Centre qui alertaient sur les dysfonctionnements et les irrégularités par rapport au respect des mesures de lutte contre le COVID-19. Dans la publication d'Arcinfo en date du 16 avril 2020⁹, M. Pierre-Alain Ruffieux, Chef Région Asile Suisse Romande au SEM, dépeint un tableau idyllique de la situation et déclare qu'il n'y a « pas de requérants d'asile testés positifs au coronavirus à Perreux ». Plusieurs cas nous ont été signalés parmi les requérantEs d'asile comme parmi le personnel. Il s'agit donc d'un fonctionnaire fédéral qui a choisi de cacher les manquements, donc

⁴ Appel de Solidarité sans Frontières signé par de nombreuses organisations, <https://www.sosf.ch/fr/sujets/asile/informations-articles/appele-aux-autorites.html?zur=41>

⁵ Ordonnance sur les mesures prises dans le domaine de l'asile en raison du coronavirus, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200924/index.html>

⁶ Intervention de K. KELLER-SUTTER le 01.04.2020, <https://www.rts.ch/play/tv/rt-info/video/conference-de-presse-du-conseil-federal-l'intervention-de-karin-keller-sutter?id=11214521>

⁷ P. BÜHLER, « Asile et coronavirus: l'actualité au prisme de l'éthique », <https://asile.ch/2020/05/06/pierre-buhler-asile-et-coronavirus-entre-deontologie-et-teleologie/>

⁸ T. TANQUEREL, « SOSF - Note juridique relative aux mesures prises dans le domaine de l'asile », <https://asile.ch/2020/04/27/sosf-note-juridique-relative-aux-mesures-prises-dans-le-domaine-de-lasile/>

⁹ Arcinfo du 16.04.2020, <https://www.arcinfo.ch/dossiers/coronavirus/articles/boudry-il-n-y-a-pas-de-requerants-d-asile-testes-positifs-au-coronavirus-a-perreux-928343>

les risques que le SEM a fait courir sur les migrantEs et la population dans le cadre du plan de lutte fédéral et cantonal contre le COVID-19.

- Que l'accès aux soins, déjà extrêmement difficile en période normale, ait fait et fasse encore plus défaut actuellement. Les soins psychologiques sont quasi systématiquement considérés comme non-urgents. On traite la plupart des maux par une distribution d'anti-douleurs à tout va sans effectuer d'examen médicaux adéquats. La poursuite des procédures d'asile a impliqué la poursuite de la nécessité d'obtenir de rapports médicaux dans une période où le corps médical était occupé à d'autres tâches, notamment celle relative à la gestion de la pandémie. M. Pierre-Alain Ruffieux s'est senti dans le confort intellectuel de déclarer dans le même article cité précédemment, que « la majorité des requérants est plutôt jeune et, physiquement et psychiquement, ils sont plutôt en bonne santé. Les résidents du centre doivent être traités de la même manière que la population suisse. ». Nous avons été, en contact, avec plusieurs personnes pour qui l'arrivée du COVID-19 a signifié une rupture nette des suivis et des soins psychologiques alors que des consultations par téléphone auraient pu être mises en place par exemple. Des personnes considérées comme vulnérables ont également été mises en quarantaine sans accompagnement psycho-social. Cela a eu un impact négatif sur la santé mentale de nombreux migrantEs¹⁰.
- Que des restrictions inhumaines et injustes des libertés individuelles et juridiques sous prétexte de COVID-19 puissent être prononcées. Nous avons à connaître notamment le cas d'un homme, passé par Boudry, et actuellement au CFA de Giffers, à qui l'on refuse un congé exceptionnel ou un logement privé auprès de sa compagne qui est enceinte de 8 mois et qui vit dans son propre logement dans le canton de Vaud. Les weekends hors des centres sont interdits en raison de la situation de pandémie, mais c'est un scandale que cela s'applique dans ce cas-ci. Sa compagne vit seule avec 3 autres enfants en bas âge et un certificat médical de sa gynécologue certifie de la nécessité de la présence de son compagnon au domicile pour la soutenir dans sa grossesse, à risque, sous peine d'accouchement prématuré ou d'épuisement psychique. Les considérations de santé doivent primer sur l'odieuse bureaucratie du SEM ! En attendant, le futur papa doit se résoudre à supporter les pénalités qu'engendre le non-respect de l'interdiction des weekends hors du centre : 24h d'assignation au centre au retour et la suppression de son argent de poche.
- Qu'à côté des restrictions inhumaines et injustes, des restrictions absurdes, déjà légion en temps normal (couvre-feux, fouilles systématiques, horaires stricts, pénalités en cas de non-respect des règles, etc.), puissent continuer à être prononcées dans la vie courante des centres comme celui du CFA de Boudry. Il est par exemple dans celui-ci formellement interdit, depuis peu, d'apporter à l'intérieur des boissons gazeuses (ok pour le jus d'orange, mais pas le coca !) et des déodorants en spray – C'est une nouvelle directive de Protectas qui a récemment repris le mandat de la sécurité de Securitas. Ces interdictions ridicules, sous prétexte sécuritaire, n'ont qu'un caractère vexatoire et infantilisant à l'égard des migrantEs.
- Que des violences psychologiques et physiques graves soient perpétrées à l'encontre des migrantEs par des employés des sociétés de sécurité. Le collectif bâlois *3 Rosen Gegen die Grenzen (3rgg)* a rendu un rapport détaillé complet faisant suite à une enquête journalistique de la WOZ et de SRF sur les multiples atteintes qu'ont subi des

¹⁰ Témoignage récolté par une de nos membres, <https://asile.ch/2020/05/04/temoignage-en-quarantaine-car-vulnerable-il-recoit-une-decision-dublin/>

migrantEs au sein du CFA de Bâle¹¹. Dans cet article de Vivre Ensemble rédigé par G. De Coulon, elle remarque judicieusement le fait que :

« [...] le Collectif 3rgg explique que la violence commise par les employé.e.s doit non seulement être condamnée individuellement, mais également mise en perspective. Selon eux, c'est le système d'asile lui-même qui engendre ce type de dérive. Il doit aussi en être tenu responsable. Les employés subissent des conditions de travail précaires, sans réelle formation vis-à-vis des personnes requérantes d'asile, souvent fragilisées par un parcours migratoire chaotique. ». Nous ne pouvons que nous rallier à cet avis.

Nous demandons que la Confédération et les Cantons mettent instamment en œuvre une politique en matière de migration et d'asile à la hauteur des pseudos standards humanistes et d'« accueil » dont elle s'affuble volontiers dans les médias et dans les visites d'Etat. A titre d'exemple, quelques semaines auparavant, le SEM s'est targué de faire preuve de solidarité en accueillant 23 MNA de la Grèce alors qu'il s'agit d'une obligation du règlement Dublin pour des jeunes qui ont de la famille en Suisse. Et encore tout récemment, en réponse à une pétition demandant l'accueil de bien plus d'enfants, le SEM a déclaré ne pas pouvoir faire davantage actuellement à cause des mesures de distanciation nécessaires dans les centres.

La crise du coronavirus, comme toutes les autres arguties que le SEM professe un jour pour mieux s'en défaire demain, n'a vocation qu'à présenter sous un œil favorable et complaisant la gestion honteuse de l'asile par cette institution¹². Nous n'acceptons pas que la crise du COVID-19 soit l'instrument d'une accélération du « confinement » des migrantEs, soit de l'ensemble des mesures juridiques et techniques visant à les extraire de notre société au profit d'un espace délimité d'un point de vue spatial, juridique et donc sociétal. Nous exigeons qu'iels n'habitent pas un « ailleurs » fait de centres carcéralisés, sécurisés et déshumanisés, de procédures abscondes et de violations continues de leurs droits les plus élémentaires.

Dans ce sens, ce n'est tant pas le COVID-19 qui est en cause dans les problématiques actuelles que subissent les migrantEs, mais c'est le système de l'asile conçu dans notre pays qui est la source du « confinement » généralisé qu'iels subissent. Il est absolument nécessaire que l'ensemble des centres carcéralisés soient immédiatement fermés au profit de structures d'accueil ouvertes. Les demandes d'asile doivent pouvoir être déposées sans contrainte aux frontières, la crise du COVID-19 ne devant pas être un dérivatif aux droits inaliénables des migrantEs à demander et à obtenir protection. A ce titre, les demandes d'asile dans les ambassades suisses doivent immédiatement être réintroduites.

Nous exigeons que chacunE ait le droit à une vie meilleure, à recevoir des mesures immédiates de protection, à se déplacer et s'établir librement.

Droit de Rester Neuchâtel

¹¹ G. DE COULON, Violences dénoncées au Centre fédéral de Bâle. Un système incriminé, <https://asile.ch/2020/05/27/violences-denoncees-au-centre-federal-de-bale-un-systeme-incrimine/>

¹² Protection des enfants en fuite | Mécontents de la réaction du Conseil Fédéral, <https://asile.ch/2020/05/25/protection-des-enfants-en-fuite-mecontents-de-la-reponse-du-conseil-federal/>